

Il faut accélérer le mouvement

ASSEMBLÉE L'Association intercommunale Moudon-Lucens pour l'épuration des eaux usées s'est réunie pour voter le budget 2021. Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur l'avancée du projet de régionalisation.

LUCENS

Avec seize membres présents sur vingt, les points à l'ordre du jour ont pu être votés lors de l'assemblée, jeudi 12 novembre à la grande salle de Lucens, par les membres de l'Association intercommunale Moudon-Lucens pour l'épuration des eaux usées (AIML). Tout en souhaitant la bienvenue, Christophe Hossein, président du conseil intercommunal, a remercié les conseillers de s'être déplacés malgré une situation sanitaire difficile.

100 francs de différence

Le bilan a ensuite été présenté et commenté. Une augmentation de 100 francs est la différence affichée au budget 2021, par rapport à celui de 2020, avec 1272350 francs pour l'an prochain et 1272250 francs pour cette année, soit 0,09% de plus. On peut relever que la maîtrise des coûts à la charge des communes membres de l'association, semble acquise. Ainsi, le EH (équivalent habitant), s'élèvera à 30 fr. 90.

Néanmoins, le nouveau budget n'est pas un copier-coller du précédent et quelques points ont été mis en avant et, ou, précisés. Parmi ceux-ci, l'étude de régionalisation du Copil qui concerne les communes de Moudon et Lucens, affiche une augmentation de 15 000 francs.

Charges d'exploitation en diminution

En revanche, les charges d'exploitation présentent une diminution de 900 francs, alors même que la consommation d'électricité est passée de 35 000 à 55 000 francs. «D'une part, l'entreprise Cremo a supprimé une tour de séchage et a fortement diminué sa production, la répercussion est une réduction des charges à traiter. D'autre part, certaines communes n'évacuent plus leurs boues à la station d'épuration à Lucens. Nous faisons donc face à une diminution générale des traitements et le groupe chaleur force produit ainsi moins de gaz. La conséquence est qu'il a été nécessaire de prendre plus d'électricité sur le réseau», a expliqué Sylvain Schüpbach, président du Codir.

Ces baisses se traduisent par une diminution des charges de 50 000 francs pour le traitement et évacuation des boues et de 5 000 francs supplémentaires pour le traitement et évacuation des boues de Cremo.

Interpellé sur l'éventualité d'une délocalisation de l'entreprise Cremo, le président s'est montré rassurant en relevant que la so-

ciété a fait des investissements pour plusieurs millions de francs sur le site lucenois.

Au vu des éléments présentés et toutes les questions ayant reçu une réponse, l'assemblée a accepté à l'unanimité le budget 2021.

Créer une personnalité juridique rapidement, une nécessité

Au sujet du projet de régionalisation, Sylvain Schüpbach a annoncé qu'un courrier a été envoyé aux 29 Municipalités concernées, accompagné d'un document à signer et à retourner le plus rapidement possible. «Nous avons besoin de créer rapidement une association de communes pour avoir une personnalité juridique.»

A noter que les représentants de Dompière et Valbroye n'ont pas encore fait connaître leur décision quant à leur accord pour faire partie de ce projet.

Avant de pouvoir réaliser ce projet, «un gros bateau», des études doivent encore être faites. «Il y aura une période transitoire, de 5 à 6 ans, durant laquelle l'AIML continuera à fonctionner», a-t-il encore souligné.

Suite au départ de deux municipaux de la commune de Moudon et à l'élection du 21 juin pour les remplacer, Serge Demierre et Véronique Diserens, sortis, participaient pour la première fois à une assemblée de l'AIML.

■ LUDMILA GLISOVIC